

Plaisir le 28 juin 2016

Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs
Vandœuvre-les-Nancy – 18 et 19 juin 2016
RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents

BARBIER Thierry	LEMASLE Raphaël	SUEZ-PANAMA Gilles
CARVALLO Henri	LOYARTE Frédéric	VALENTI Jérôme
DELABARRE Olivier	MENSCH Etienne (le 18)	VEROT Mélanie
ESCAFRE Stéphane	PRIE Eric	
FRETEL Didier	SALAZAR Diego	

Absents excusés représentés

APICELLA Manuel	LAUFERON Patrick	OLLIER Pablo
FOING Marc	LEROY Christophe	POUSSE Kennisthon
KULCZAK Anémone	MAISURADZE Nino	VARINIAC Emmanuel

Absent

MENSCH Etienne (le 19)

Présents à titre consultatif

WOLFANGEL Jocelyne – Directrice Nationale des Féminines
 PHILIPPE Christophe – Directeur technique national et directeur événementiel
 LOPEZ Jordi – Directeur technique national adjoint et Président de la commission technique

Invité

INFANTI Christophe (Belfort Échecs)

- **Proposition d'ajout à l'ordre du jour de demandes concernant le festival Rapide et Blitz Jeunes de la Ligue Ile de France.**

Vote n°1 : Ajout accepté à l'unanimité.

- **Demande de membres du CD d'un vote de confiance envers le Président, avec une possible destitution de ce dernier.**

Demande hors statutaire, rejetée ; le Président actuel n'ayant pas été élu par cette instance.

- **Approbation des relevés de décisions des CD de février et avril 2016.**

Vote n°2 : Relevés approuvés à l'unanimité.

- **Compétitions fédérales**

Vote n°3 : Approbation du dossier présenté concernant les championnats de France jeunes 2017 par Belfort Échecs et autorisation de signature d'une convention avec le club concerné aux conditions présentées. Attention, en cas de signature de la convention, les dates du championnat seront fixées du 16 au 23 avril 2017.

• Contre : 0 Abstention : 3 **Pour : 18**

- **Technique – sportif**

Vote n°4 : Introduction de la notion de zone interdépartementale à la place de la notion de ligues dans les règles générales, avec définition de chacune d'entre elles.

• Proposition approuvée à l'unanimité.

Vote n°5 : Article 2.1 des règles générales portant sur la notion de nationalité. Ajout d'une durée de résidence de cinq années en France pour les étrangers afin que ces derniers puissent bénéficier des mêmes droits que les ressortissants de l'Union Européenne résidant en France.

• Proposition approuvée à l'unanimité.

Vote n°6 : article 3 de l'annexe des règles générales portant sur l'interdiction de disputer deux parties par équipes le même jour sur diverses compétitions. Une nouvelle rédaction plus précise est proposée indiquant clairement qu'il n'est pas possible de démarrer une partie sans avoir achevé la précédente.

• Nouvelle rédaction approuvée à l'unanimité.

Vote n°7 : Article 5 des règles générales. Modification de la formule « jusqu'à réception de la licence du joueur » par « jusqu'à parution sur le site de la FFE de la licence du joueur ».

• Nouvelle rédaction approuvée à l'unanimité.

Vote n°8 : Articles 4.1.a, 4.2.a et 4.4.b des règlements des coupes Loubatière, 2000, de la parité et de la Nationale 2 Féminine. Ajout dans le titre de la mention « *tournoi suisse ou toutes rondes* ».

- Ajout approuvé à l'unanimité.

Vote n°9 : Articles 1.2b et 1.2c du règlement des interclubs féminins. Précision concernant le mode d'appariement et les règles complémentaires du système suisse comme la coupe Loubatière, à inclure dans l'article 1.2c.

- Précision approuvée à l'unanimité.

Vote n°10 : Proposition de passer le délai de remise de la feuille de match en Top 12 féminin une heure avant le démarrage de chaque ronde.

- Proposition approuvée à l'unanimité.

Vote n°11 : Proposition de passer le délai de remise de la feuille de match en Top jeunes une heure avant le démarrage de chaque ronde.

- Le Comité Directeur mandate, à l'unanimité, la Commission Technique pour étudier cette possibilité.

Vote n°12 : Article 3.7.7 du règlement des interclubs féminins. Proposition de clarification de la notion de phases notamment en N2 F.

- Proposition approuvée à l'unanimité.

Vote n°13 : Article 3.8 du règlement des interclubs féminins portant sur les forfaits sportifs. Proposition de remplacer la mention « *prévenir le club adverse* » par « *prévenir le club organisateur* ».

- Proposition approuvée à l'unanimité.

Vote n°14 : Article 4.1 du règlement des interclubs féminins. Ajout de 0.5 point dans un Molter en cas de nulle.

- Proposition approuvée à l'unanimité.

Vote n°15 : Article 4.4 du règlement des interclubs féminins. Proposition de mettre comme premier départage la confrontation directe.

- Proposition approuvée à l'unanimité.

Vote n°16 : Article 1.2 du règlement des interclubs féminins. Proposition de calculer la moyenne Elo sur la plus forte composition d'équipe susceptible d'être alignée.

- Proposition approuvée à l'unanimité.

Vote n°17 : Article 2.5 du règlement des interclubs jeunes. Proposition de la mention « En Top Jeunes, chaque match est dirigé par un arbitre fédéral proposé par l'organisateur et agréé par le directeur de la compétition après avis de la DNA. »

- Proposition acceptée à l'unanimité.

Vote n°18 : Vote portant sur la notation des petits poussins lors des championnats de France des Jeunes. Il est proposé de ne pas pénaliser les enfants qui ne notent pas.

- Contre : 11 Abstention : 0 **Pour : 11**

La voix du Président étant prépondérante, la proposition est rejetée.

Vote n°19 : Ajout dans l'article 1 du règlement des compétitions homologuées de l'interdiction (déjà votée en CD) d'organiser un tournoi homologué durant le championnat de France toutes catégories. Y ajouter « les demandes de dérogations éventuelles devront être adressées au CD fédéral ».

- Contre : 1 Abstentions : 3 **Pour : 18**

Vote n°20 : Article 2.1 du règlement des compétitions homologuées. Ajout de la mention « *quand la Fide impose une limite Elo selon la cadence de jeu, le tournoi doit être explicitement réservé aux joueurs ne dépassant pas cette limite* ».

- Ajout approuvé à l'unanimité.

Vote n°21 : Port du maillot lors de phases finales nationales par équipes. Il est proposé au vote du CD l'obligation pour les participants de chaque équipe de porter un maillot de leur club au minimum lors de la première et de la dernière ronde. Sont concernées par ce vote les phases finales des compétitions suivantes : Top 12, Top 12 féminin, Coupe de France, Coupe Loubatière, Coupe 2000 et Coupe de la parité.

- Contre : 2 Abstentions : 6 **Pour : 14**

Vote n°22 : Montants des amendes en cas de non-respect de la disposition adoptée ci-dessus concernant le port de maillots. Il est proposé une amende de 200 euros s'il s'agit d'une compétition se jouant par équipes de 8 et une amende de 100 euros s'il s'agit d'une compétition se jouant par équipes de 4.

- Contre : 4 Abstentions : 7 **Pour : 11**

Vote n°23 : Demande de transferts de droits sportifs concernant les interclubs jeunes du club « l'École d'Échecs Toulonnaise » vers le club « La Farlède Toulon ».

- Demande rejetée à l'unanimité.

▪ **Budget – Institutionnel**

Vote n°23 :

Quatre demandes de fusions- créations de clubs sont examinées.

- Club d'Échecs de Brunoy (M91014) avec Yerres-Roi (M91012). Ceci afin de créer l'Échiquier du Val d'Yerres (91).
- La Tour Colombiérienne (N34062) avec l'Échiquier Maraussanais (N34100). Ceci afin de créer L'Échiquier La Domitienne Colombiers-Maraussan.
- Pompidou Lyon Échecs (Q69093) et Échecs club Oullins (Q69095). Ceci afin de créer L'Échiquier des lions – Pompidou Lyon-Oullins.
- L'Alliance Echiquéenne (O23012), l'Echiquier de Combraille (O23010) et Les tours du Berry (G36028). Ceci afin de créer Creuse Échecs.

- Ces quatre demandes sont approuvées à l'unanimité.

Est examinée la demande du club SICSBT (département 64) pour intégrer le département voisin des Landes (40), là où se trouve le local de jeu, en gardant son siège social dans le département 64 (section d'une association multi activités).

- Le CD remet le dossier à la Ligue d'Aquitaine, n'ayant pas tous les éléments utiles pour apprécier une éventuelle dérogation sportive.

Vote n°24 : Composition de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales. Afin de remplacer Monsieur Francis Delboé, démissionnaire, est proposé Monsieur Norbert Chitrit comme suppléant ; Madame Claire Pernoud étant devenue titulaire de cette commission suite au départ de Monsieur Francis Delboé.

- Nomination approuvée à l'unanimité.

Vote n°25 : Composition de la nouvelle commission d'homologation suite aux nouveaux statuts fédéraux adoptés en février 2016. Sont proposés Monsieur Dominique Dervieux (Président), Monsieur Mikael Boileau, Monsieur Olivier Delpech, Madame Chantal Hennequin et Monsieur Jean-Luc Seret.

- La composition de cette commission est approuvée à l'unanimité.

Vote n°26 : Suite à la démission de Monsieur Stéphane Escafre de la Commission d'Appels Sportifs (CAS), il est proposé de nommer Monsieur John Lewis pour compléter cette commission. Monsieur Serge Desmoulières en assure la Présidence.

- Les modifications concernant la composition de cette commission sont approuvées à l'unanimité.

Vote n°27 : Commission d'appel. Suite à la démission de son Président, Monsieur Falgayrettes reçue le 6 avril 2016, faisant état de difficultés à en réunir les membres, il est proposé selon l'article 7.2 des statuts fédéraux, de mettre fin à la mission de l'ensemble des membres de cette commission et de donner mandat au bureau fédéral pour reconstituer cette commission au plus vite.

- La proposition est approuvée à l'unanimité.

Vote n°28 : Demande de la Direction Nationale du Handicap d'abonder à titre exceptionnel (achat budgété de matériel pour les non et mal voyants non effectué en 2015) le budget 2016 de la DNH (1000 €).

- Contre : 3 Abstentions : 4 **Pour : 15**

Vote n° 29 : Le Comité se prononce sur un montant exceptionnel de 1000 € attribué à la DNH en soutien à la participation de notre équipe de France aux Championnats d'Europe IBCA.

- Contre : 7 Abstentions : 4 **Pour : 11**

Vote n°30 : Vote sur une possible rémunération du Président prévue par les statuts fédéraux, après examen des tâches à fournir en l'absence de Directeur général notamment.

- **Contre : 17** Abstentions : 2 Pour : 1
Débat, puis vote en l'absence de l'intéressé.

Vote n°31 : Vote consultatif sur l'opportunité d'embaucher un Directeur général pour la fin de la mandature à durée déterminée. Il est rappelé qu'une telle possibilité est du ressort du Président.

- **Contre : 13** Abstentions : 2 Pour : 5

Vote n°32 : Proposition de permettre la recherche de nouveaux locaux pour le siège fédéral.

- Contre : 7 Abstentions : 1 **Pour : 12**

Vote n°33 : Nouveau règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage

Suite à la modification du Code mondial antidopage en 2015, et sa transposition en droit français; le décret n° 2016-84 du 29 janvier 2016 impose aux fédérations agréées d'adopter à l'identique le nouveau règlement type particulier de lutte contre le dopage. Le texte soumis au vote reproduit donc ces dispositions types (annexe II-2 des dispositions réglementaires du Code du Sport).

- Le règlement présenté est adopté à l'unanimité.

▪ **Technique – sportif (suite) :**

Vote n°34 : Demande du Grand Maître International Robert Fontaine de transférer son code Fide FRA pour un code Fide MNC (Monaco), sans contrepartie financière pour la FFE.

- La demande est acceptée à l'unanimité de manière exceptionnelle concernant l'absence de contrepartie financière.

Vote n°35 : Aide fédérale aux équipes du Top Jeunes. Proposition de la supprimer et de réaffecter le montant sur l'organisation de cette compétition.

- Contre : 1 Abstention : 0 **Pour : 19**

Vote n°36 : Etude du budget attribué aux Olympiades de Bakou en septembre 2016, en fonction des compositions possibles des équipes de France. Il est proposé le maintien du budget initialement prévu.

- Contre : 1 Abstention : 0 **Pour : 19**

Vote n°37 : Demande d'autoriser Monsieur Christophe Philippe pour travailler sur un projet possible de partenariats avec une grande entreprise faisant de l'import/export avec l'Azerbaïdjan.

- Autorisation donnée à l'unanimité.

▪ **Directions nationales et commissions participatives :**

Vote n°38 : Modifications au règlement intérieur de la direction nationale de l'arbitrage intégrant différents points techniques concernant la formation des arbitres et des précisions, mais aussi une composition plus souple de la DNA (de 8 à 10 membres au lieu de 9), ainsi que la suppression de l'aide forfaitaire fédérale de 40 euros pour les organisateurs de stages d'arbitrage.

- Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

Vote n°39 : Présentation d'une charte d'accessibilité des retransmissions vidéo fédérales de compétitions pour les non et mal voyants par la Direction Nationale du Handicap.

- La charte d'accessibilité est approuvée à l'unanimité.

Vote n°40 : Demande de la Direction nationale des scolaires d'augmenter le budget alloué aux Gymnasiades 2016 (en Turquie), passant de 2100 € à 2800 € afin de pouvoir réellement pallier aux frais à engager.

- Demande acceptée à l'unanimité.

Vote n°41 : Maintien de Monsieur Dominique Ruhlmann comme Directeur des Championnats de France des scolaires en 2017.

- Maintien accepté à l'unanimité.

Vote n°42 : Demande d'ajout à l'ordre du jour d'un membre du CD d'un vote sur l'harmonisation de notre catégorie vétérans sur celles de la Fide au 1er janvier 2017 (+ de 50 ans et + de 65 ans avec des dénominations à chercher).

- L'harmonisation est approuvée à l'unanimité.

Vote n°43 : Demande concernant le festival rapide et blitz jeunes organisé à Paris en octobre 2016 pour l'homologuer à décerner des titres de champions et championnes de France jeunes de rapide et blitz 2016, avec une aide financière fédérale. Suite au débat, il est proposé de voter sur une possibilité de décerner des titres nationaux mixtes uniquement lors de ce festival, sans participation financière fédérale.

- Contre : 3 Abstentions : 12 **Pour : 5**

Vote n°44 : Autorisation demandée afin que Christophe Philippe puisse travailler sur la création d'un grand événement national de tournoi rapide et/ou blitz (championnats de France sur trois jours), sans coût pour la FFE et avec des retombées financières possibles à l'automne 2016 si possible.

- Autorisation donnée à l'unanimité.

Le Président de la Fédération Française des Échecs, Stéphane Escafre



Le Secrétaire général de la Fédération Française des Échecs, Didier Fretel

